

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par

Mme Maud Petit, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 73 par la phrase suivante :

« Enfin, une attention spécifique sera également apportée à l'étude des maladies vectorielles à tiques, véritable enjeu de santé publique nécessitant une réelle concertation entre les acteurs de la recherche en santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise du covid-19 nous a rappelé la place capitale de la recherche dans la construction de notre politique de santé publique. Il faut aujourd'hui lui donner les moyens de ses ambitions et pouvoir engager des programmes sur des sujets majeurs dans le domaine de la santé.

La Borréliose de Lyme, maladie vectorielle transmise par une piqûre de tique, est l'un de ses enjeux. La maladie de Lyme fait partie des dix maladies infectieuses les plus fréquentes en France. Selon les chiffres de Santé publique France et du réseau de surveillance Sentinelles, l'incidence de la maladie augmente significativement depuis ces 10 dernières années. De 26.000 nouveaux cas par an entre 2009 et 2014, 67.000 nouveaux cas ont été recensés en 2018.

Plusieurs problèmes se posent : Difficultés de diagnostic, prise en charge incertaine, traitements... Des milliers de patients se retrouvent seuls face à la maladie, en souffrance pendant des années avant d'être correctement diagnostiqués.

Il est indispensable qu'une véritable politique de santé s'organise, et que la recherche autour de la maladie de Lyme soit inscrite comme un objectif prioritaire dans cette loi de programmation de la recherche. C'est tout l'objet de cet amendement.